



Suspension contrat de travail CUI-CAE

Par **Claire59**, le **23/12/2014** à **10:13**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous faire part de ma situation car elle suscite pas mal de questions chez moi.

Je suis actuellement en CUI-CAE au sein d'une association, j'ai passé hier un entretien d'embauche pour un CDD de 6 mois qui s'est plutôt bien passé, j'ai la réponse pour cet emploi le 29 décembre pour commencer le 5 janvier.

Concernant la réglementation des CUI-CAE, il est stipulé que le salarié peut suspendre son contrat pendant une période d'essai pour tout CDI ou CDD au moins égal à 6 mois puis à l'issue de celle-ci, le contrat est rompu sans préavis. Donc là dessus je suis dans les cordes. Mais le problème est qu' à partir du 29 décembre, il me reste 1 semaine pour suspendre mon CUI-CAE. Je suis normalement en congé jusqu'au 5 janvier et l'association où je travaille est fermée jusqu'au 5 janvier, je ne vois donc pas comment il m'est possible de déposer ma lettre pour demander la suspension de mon contrat. De plus, mon responsable ne revient de congé que le 7 janvier, donc est ce que je peux déposer ma lettre sur son bureau le 5 tout de même? Bref je suis un peu perdue et j'ai quand même envie de faire ça bien, même si je sais que c'est pas très correct de partir comme ça, je ne suis pas dans une situation où je peux me permettre de refuser un nouvel emploi. Si vous aviez des conseils ou avis, je serai preneuse. Merci d'avance !

Par **P.M.**, le **23/12/2014** à **10:18**

Bonjour,

Le mieux serait d'envoyer une lettre recommandée avec AR à l'entreprise pot suspendre le CUI-CAE dès que vous aurez la réponse pour le nouvel emploi...

Par **Claire59**, le **23/12/2014** à **17:36**

Bonjour, Merci pour la rapidité et la pertinence de votre réponse, je procéderai ainsi si la réponse est positive, Encore merci et bonnes fêtes de fin d'année!